

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Gumout 2X Regane Complete Fuel System Cleaner
Autres moyens d'identification	
Synonymes	800001743
Usage recommandé	Nettoyant du système d'ailmentation en carburant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	ITW Permatex Canada
Adresse	35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 Canada
Téléphone	1-905-693-8900
Courriel	literature.canada@permatax.com
Numéro de téléphone d'urgence	1-877-504-9352
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 4
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger
Liquide combustible.
Provoque une irritation cutanée.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Combustible.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	20 - 30
Polyether amine - HMIRA 9835		Secret commercial	20 - 30
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)		64742-96-7	20 - 30
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		64742-46-7	10 - 20
Hydrocarbyl amine - HMIRA 9835		Secret commercial	0 - 10
Substituted aliphatic amine - HMIRA 9835		Secret commercial	0 - 10
Naphtalène		91-20-3	0 - 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	MPT	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m3 15 ppm	
	MPT	52 mg/m3 10 ppm	
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm	
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	15 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m3	

15 ppm

MPT

52 mg/m³

10 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).**Protection de la peau****Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).**Dangers thermiques** Sans objet.**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**9. Propriétés physiques et chimiques****Aspect** Transparent**État physique** Liquide.**Forme** Liquide.**Couleur** Jaune clair à orange**Odeur** Faible Kérosène (pétrole)**Seuil de l'odeur** Pas disponible.**pH** Pas disponible.

Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	91.7 °C (197.1 °F) Setaflash vase clos
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.85 - 0.89

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 4000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	> 6.4 mg/L, 6 heures, ECHA
	Rat	> 7.5 mg/L, 6 heures, ECHA > 6 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.6 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 0.1 mg/L, 8 heures, ECHA 5.2 mg/l/4h, LOLI
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 20000 mg/kg, ECHA > 5000 mg/kg, LOLI > 25 ml/kg
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA 2000 mg/kg, Madison Chemical
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	73680 mg/L, 4 heures, HSDB 7640 mg/m³, 4 h, ECHA 7640 mg/m³, 4 heures, ECHA 61 mg/L, 4 heures, HSDB 4.6 mg/L, 4 heures, ECHA 1.8 mg/L, 4 heures, ECHA 1.8 mg/L, 4 heures, ECHA 1.7 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 25 ml/kg, HSDB 7400 mg/kg, LOLI
Naphtalène (CAS 91-20-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2 g/kg
	Rat	> 16000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2500 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 78 ppm, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i>		> 0.4 mg/L, 4 heures, ECHA
DL50	cobaye	1200 mg/kg
	Rat	490 mg/kg
	souris	2.6 g/kg, HSDB 710 mg/kg, ECHA 533 mg/kg
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 4000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	> 6.4 mg/L, 6 heures, ECHA > 7.5 mg/L, 6 heures, ECHA > 6 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.6 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 0.1 mg/L, 8 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 20000 mg/kg, ECHA > 5000 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'erythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Peut induire des anomalies génétiques.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Naphtalène (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-96-7)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-46-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 64742-96-7)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Volume 82 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex) 2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 2.9 mg/L, 96 heures
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex) 2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 8.8 mg/L, 96 heures
		8.8 mg/L, 96 heures
Naphtalène (CAS 91-20-3)		
Algues		
Algues	IC50	Algues 0.4 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia 2.16 mg/L, 48 heures
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 1.09 - 3.4 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon rose (Oncorhynchus gorbuscha) 1.11 - 1.68 mg/L, 96 heures
Persistante et dégradation		
Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation		
Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol		
Pas disponible.		
Mobilité générale		
On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		
Autres effets nocifs		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	---

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3082
Appellation réglementaire adéquate	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Nom technique	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui
Dispositions particulières	16, 99

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) 1 TONNES

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Règlements internationaux

Inventaires

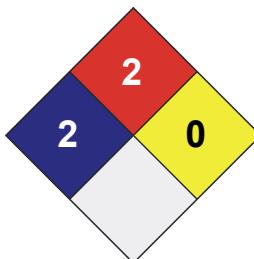
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Danger physique		0
Protection individuelle	X	



Date de publication

09-Janvier-2018

Date de la révision

09-Janvier-2018

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021